

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 13.07.2022

ID : 083-258302637-20220711-08_110722RAIS21-DE



INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE GINASSERVIS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



ANNEE 2021

Préambule

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2020 suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020. Il est établi conformément aux prescriptions l'article 26 de l'arrête ministériel du 15 février 2016, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'INSTALLATION	4
1.1	Situation administrative	4
1.1.1	Listing des arrêtés préfectoraux	4
1.1.2	Nature, origine et capacité d'admission des déchets	5
1.2	Situation communale et cadastrale	7
1.2.1	Localisation affinée de l'ISDND	7
1.2.2	Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG	8
1.3	Relevés topographiques et plan d'exploitation	10
1.4	Environnement naturel	10
1.4.1	Topographie	10
1.4.2	Faune, flore	10
1.4.3	Climatologie	11
1.4.4	Géologie	11
1.4.5	Hydrogéologie	12
1.4.6	Hydrologie	12
1.5	Environnement humain	13
1.5.1	Voisinage	13
1.5.2	Réseau routier	13
1.5.3	Nuisances sonores	13
1.6	Servitudes	14
1.7	Garanties financières	14
2	RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND	15
2.1	Description des moyens techniques	15
2.1.1	Equipements mobiles	15
2.1.2	Equipements fixes	16
2.2	Moyens humains	18
2.3	Acceptation des déchets	18
2.3.1	Horaires d'ouverture	18
2.3.2	Contrôle des admissions	18
2.4	Tonnages réceptionnés	19
2.5	Contrôle et suivi des biogaz	19
2.6	Surveillance des eaux souterraines et de surfaces	21
2.6.1	Contexte réglementaire	21
2.6.2	Emplacements des ouvrages sur l'ISDND	22
2.6.3	Résultats des analyses menées en 2021	24
2.6.4	Surveillance des niveaux sonores	27
2.6.5	Prévention des envols	27
2.7	Incidents et événements divers	27
2.8	Management Environnement Qualité et Sécurité	27
2.8.1	Sécurité	27
2.8.2	Environnement	28

3	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CASIER 2-3 ET CREATION DU CASIER 4	29
3.1	Procédures réglementaires menant à ces travaux	29
3.2	Désignation des titulaires du marché de travaux	30
3.2.1	Coordonnateur de sécurité et de protection de la Santé (CSPS)	30
3.2.2	Titulaires des lots du marché de travaux	30
3.2.3	Contrôleurs extérieurs	31
3.3	Réunion de lancement des travaux.....	32
3.4	Travaux réalisés en 2021	33
3.4.1	Réhabilitation du casier 2-3.....	33
3.4.2	Création de l'alvéole 1 du casier n°4.....	36
3.4.3	Aménagement des bassins et de la plateforme de traitement des biogaz et des lixiviats	38
3.5	Prises de vues avant et après le chantier.....	40
3.6	Dépenses engagées dans les opérations de travaux.....	41
3.7	Echanges avec les services de l'Etat.....	41
	ANNEXES.....	42

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » par la communauté de communes Provence Verdon, au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis en lieu et place du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV).

Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2 et 3, l'ISDND de Ginasservis a fait l'objet des arrêtés suivants :

- d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) le 29 juin 2010 portant surveillance des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,
- d'un APC le 18 février 2011 portant sur le dimensionnement des fossés extérieurs au site (art. 8.3.2.4 de l'AP de 2008) et l'ajout de prescriptions relatives à la gestion d'un événement lié au déclenchement du portique de détection de la radioactivité,
- d'un APC le 5 août 2011 portant modifications de la nomenclature ICPE et la capacité annuelle de stockage (art. 1.1.2 de l'AP de 2008),
- d'un AP le 20 mars 2013 abrogeant l'APC du 29 juin 2010,
- d'un AP le 05 décembre 2013 créant et fixant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 02 décembre 2014 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 22 juin 2016 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND
- d'un APC du 10 mai 2017 portant changement d'exploitant de l'ISDND de Ginasservis

A l'issue d'une procédure du SIVED NG de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4, deux nouveaux arrêtés ont été publiés :

- un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- un AP le 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

L'arrêté du 20 juillet 2020 fixe la capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND à de **27 000 tonnes/an**.

Sur l'année 2021, l'ISDND de Ginasservis n'a réceptionné aucun déchet. La réouverture de l'installation est conditionnée à la validation par les services de l'Etat du dossier de fin de travaux et la conformité du casier 4.

1.1.2.1 *Déchets autorisés*

D'après l'article 1.2.5 de l'AP du 20 juillet 2020, « *les seuls déchets susceptibles d'être admis dans le casier (4) sont les déchets non dangereux, déchets municipaux ou déchets d'activités économiques (DAE). Plus précisément, seuls les déchets suivants sont admis dans l'ISDND :*

- *Les DAE, les OMr et les autres déchets non dangereux (déchets de sables et de dégrillage issus de STEP d'assainissement notamment) ultimes au sens du SRADDET PACA et du code de l'environnement*
- *Les refus de tri sur les OMr, les DAE et les encombrants issus de la future unité de tri/valorisation projetée par le SIVED NG et associé au site ou d'autres installations*

L'admission des déchets ne répondant pas à ces définitions n'est pas autorisée dans le casier 4. En cas de doute concernant la possibilité d'accepter un déchet, la sollicitation préalable de l'inspection des installations classées est requise ».

Les déchets autorisés dans l'ISDND de Ginasservis sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.

1.1.2.2 *Origine géographique des déchets admissibles*

Décrite à l'article 1.2.6 de l'AP, l'origine des déchets admis dans le casier est limitée, sauf autorisation exceptionnelle du Préfet :

- Aux communes de la communauté de communes Provence Verdon (CCPV) jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1^{er} janvier 2025, au bassin de vie provençal tel que défini par le SRADDET de la région PACA. Au sein de cette zone de chalandise, les déchets pris en charge par le SIVED NG sont admis prioritairement dans le respect du principe de proximité.

1.1.2.3 *Compétence traitement du SIVED NG*

Le SIVED NG assure toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la communauté de commune Cœur du Var, la communauté de communes Provence Verdon (Départ de la commune de Vinon-sur-Verdon) et la communauté d'agglomération Provence Verte, soit 54 communes pour une population totale de 166 696 habitants.



Cartographie du territoire du SIVED NG et positionnement de l'ISDND

1.2 Situation communale et cadastrale

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.



ISDND vu du ciel (google maps)

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
TOTAL			19,63



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

La bande d'isolement de 200m autour de la zone de stockage des déchets est définie par les parcelles et surfaces suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m ²)	Superficie d'emprise de l'installation (m ²)
Ginasservis	AD	54	35 180	12 280
	AM	97	94 960	90 260
	AM	136	701 759	27 043
Saint Julien le Montagnier	BT	317	104 525	10 503
	BT	318	89 800	26 772
	BT	319	36 552	13 311
	BT	320	38 014	10 837
	BT	321	110 450	1 707

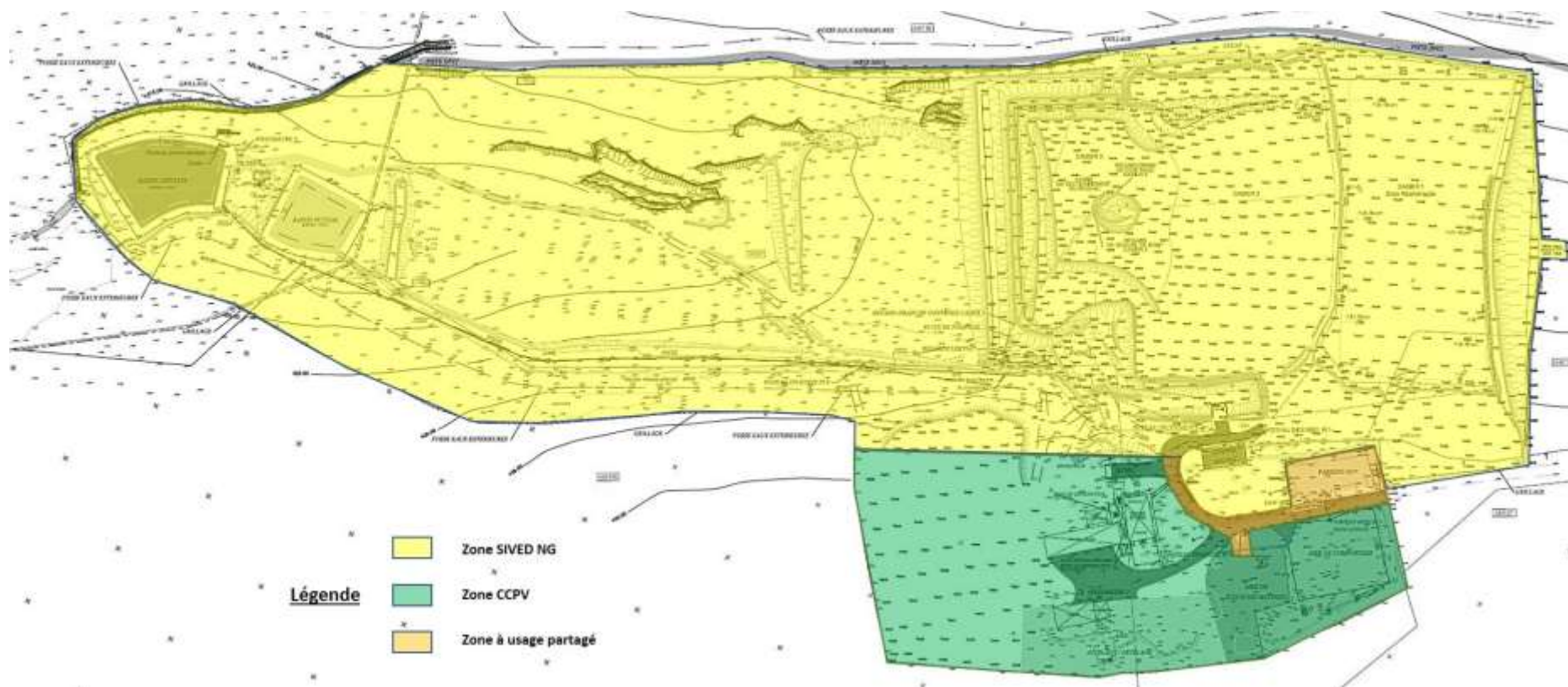
1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, la CCPV reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED Nouvelle Génération. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG.

Ce plan a été validée par la signature d'une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis.

La CCPV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garage ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.

Détermination des zones exploitées sur l'ISDND de Ginasservis



1.3 Relevés topographiques et plan d'exploitation

A l'issue des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création de l'alvéole 1 du casier 4, un plan de recollement final a été effectué et inclus dans le dossier de fin de travaux communiqué aux services de l'Etat.

Le plan de recollement final du 1^{er} décembre 2021 est joint à l'annexe 1 du rapport.

1.4 Environnement naturel

1.4.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.4.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œilletons de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

1.4.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

Les analyses de la station météorologique de Rians (83) située à 11 km à vol d'oiseau de l'ISDND de Ginasservis donne les résultats suivants :

Mois de l'année 2021	Pluviométrie (en mm)	Température max moyenne (en °C)	Température min moyenne (en °C)
Janvier	64,1	9,6	-0,1
Février	35,3	14	3,9
Mars	5,4	16,9	1,5
Avril	110,8	17,9	3,1
Mai	97,8	21,5	7,7
Juin	7,6	29,6	13,3
Juillet	12,5	32,3	14,8
Août	64,3	31,6	13,7
Septembre	79,3	27,2	13
Octobre	83,9	20,9	6,4
Novembre	65,9	14,6	3,1
Décembre	83,2	12,6	0,2
Total	710,1	20,7	6,7

La pluviométrie de 2021 est bien supérieure à celle de 2020 qui s'élevait à 469,8 mm. Pour mémoire, en 2019, la pluviométrie était de 689,2 mm.

1.4.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,

- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.4.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,
- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créés en 2016 à une profondeur de 150m.

1.4.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltré en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon-sur-Verdon.

1.5 Environnement humain

1.5.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.5.2 Réseau routier

1.5.2.1 *Externe au site*

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon sur Verdon, Ginasservis et La Verdière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon sur Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.5.2.2 *Interne au site*

Depuis le portail d'entrée principale, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

En 2021, avec les travaux menés sur l'ISDND, une voie d'accès a été créée en amont du portail d'entrée de l'ISDND pour permettre aux engins de chantiers de pénétrer plus aisément sur l'ISDND sans perturber le trafic des camions de collectes de la Communauté de Communes Provence Verdon.

L'accès aux zones de stockage se fait désormais par des pistes stabilisées au gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

1.5.3 Nuisances sonores

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

1.6 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

1.7 Garanties financières

Les garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en route du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

Depuis cette date, elles ont fait l'objet de plusieurs ajustements en fonction de la révision des indices entrant dans la formule d'actualisation (indice TP01).

La dernière modification date de 2019, avec une souscription auprès de Chubb European Group SE, comme précisé dans le tableau ci-après :

Exploitant	SMZV			SIVED NG	
	2009	2010 à 2013	2014 à 2016	2017 à 2018	2019 à 2021
Montant des garanties	750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €	1 411 496 €

Pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, le montant de la caution s'élève à 1 411 496,52€. Elle sera revue à la hausse en 2022 suite aux travaux de création du casier n°4 et de réhabilitation du casier 2-3.

2 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Description des moyens techniques

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipé de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)



2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée de :

- Un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »),
- Un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site,
- Une guérite équipée d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule
- Filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°3
- Equipements de lutte contre l'incendie
 - Un réseau de 4 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation,
 - Deux citernes souples de 200 m³ utiles, utilisées en cas d'arrêt des bornes incendie.
 - 3 caméras thermiques quadrillant l'alvéole 1 du casier 4 avec, en cas de détection d'un incendie, l'envoi automatique d'un SMS à destination du service d'astreinte
- Un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines.
- Deux cuves de stockage des concentrats
- Une torchère de brulage des biogaz avec mise en service pour janvier 2022
- Une dalle béton destinée à accueillir une unité mobile de traitement des lixiviats
- Une base vie modulaire de 37,5 m² avec vestiaires, sanitaires, douches, salle de pause et bureau
- Un système de vidéosurveillance permettant notamment d'identifier les véhicules déchargeant sur le quai
- Un dispositif d'alarme pour la sécurisation des biens matériels de l'ISDND de Ginasservis



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Filets de protection anti-envols



Quai déchargement alvéole 1 du casier 4



Torchère et dalle béton



Piézomètre



Cuves stockage et citerne incendie



Aire stockage matériel



Base vie et véhicule léger

2.2 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de trois personnes mobilisées cinq jours par semaine, selon les apports de déchets :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi technique, réglementaire et administratif
- Un chargé du compactage et du recouvrement des déchets
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule

Sur l'année 2021, ce sont 2 ETP qui ont été affectés à la surveillance et à la remise aux normes de l'ISDND de Ginasservis.

Pour la réouverture du site programmée en 2022, le SIVED NG aura un pôle de 4 agents affectés à l'ISDND. Supervisé par le responsable de l'ISDND, les trois agents de terrain seront en capacité d'occuper tous les postes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'ISDND en cas d'arrêt maladie ou de congés. Lorsque tous les agents seront présents, cela permettra aussi d'assurer un meilleur entretien du site (réfection des clôtures, ramassage des envols, surveillance des réseaux, débroussaillage, etc.)

2.3 Acceptation des déchets

2.3.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au vendredi de 6h à 13h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.1.2.1. du présent rapport.

2.3.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil à la guérite du pont-basculé et du portique de détection de la radioactivité.



Guérite équipée d'un poste informatique

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

2.4 Tonnages réceptionnés

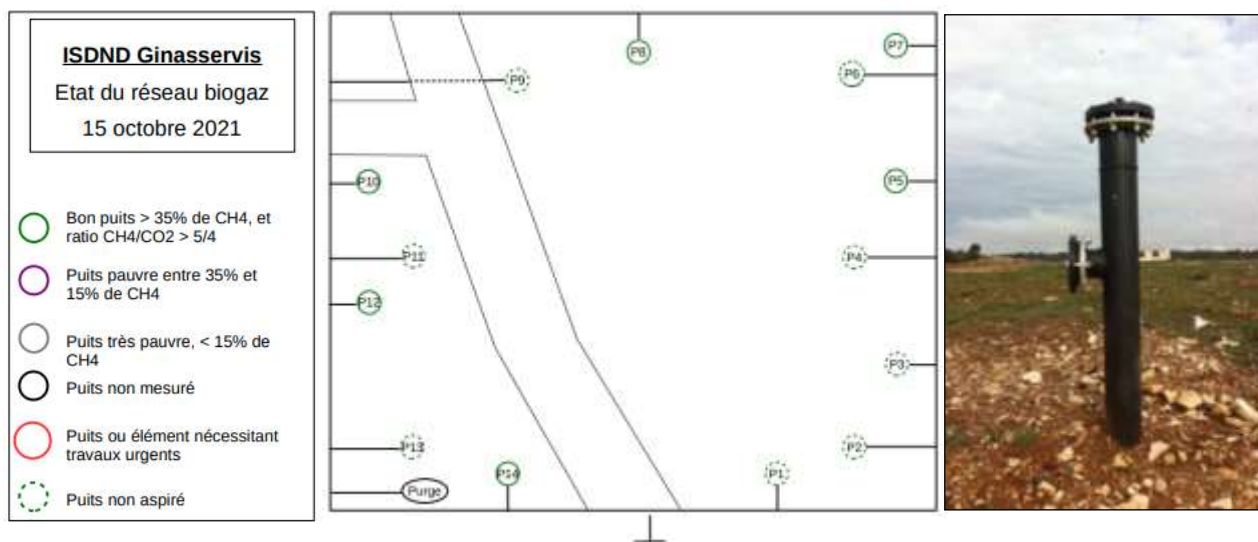
Conformément à l'arrêté de suspension d'activité du 23 novembre 2016, l'ISDND n'a réceptionné aucun déchet ménager ou assimilé en 2021.

2.5 Contrôle et suivi des biogaz

Le contrôle et suivi des impacts environnementaux sont visés, dans l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 par les chapitres suivants :

- Titre 9 – Surveillance des émissions et de leurs effets,
 - Auto-surveillance des émissions atmosphériques et composition du biogaz
 - Auto-surveillance des eaux (pluviales, traitées et souterraines)
 - Auto-surveillance des déchets
 - Auto-surveillance des niveaux sonores
- Titre 2 – Gestion de l'établissement,
 - Prévention des envols

En 2021, seul le casier 1, équipé de 14 puits, a fait l'objet d'une surveillance de ses émissions gazeuses. A l'issue des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et la mise en place de son réseau de captage, le biogaz des casiers 1-2-3 sera acheminé via un point de purge jusqu'à une torchère positionnée en aval de l'ISDND.



Localisation des puits forés sur le casier 1

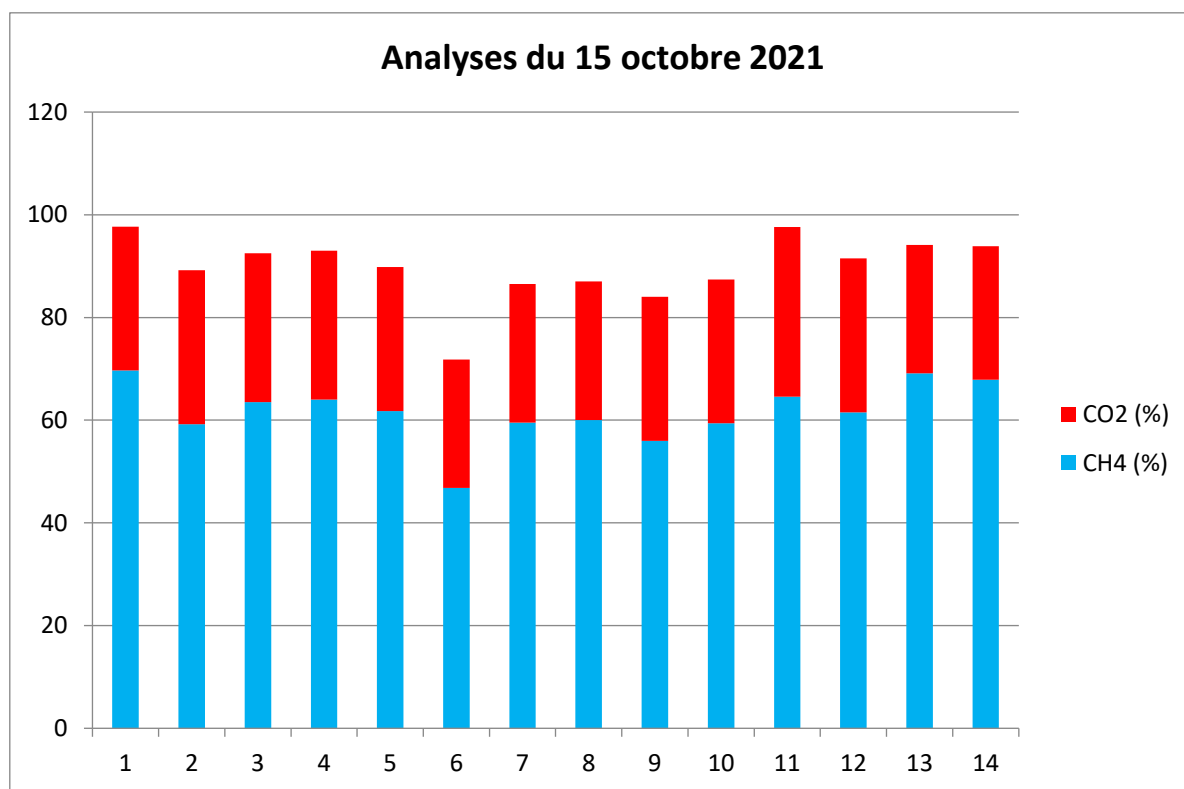
Voici le résultat des analyses menées lors de la campagne annuelle du 15 octobre 2021 :

- Conditions d'interventions

Température	Humidité	Pression atm.	Ciel	Vent	Précipitations
9.0 °C	76,1 %HR	967,6 hPa	Brumeux	Nul	Aucune

- Résultats des mesurages

Puits	CH ₄ (%)	CO ₂ (%)	O ₂ (%)	H ₂ S ppm	Pression mbar	Température °C	Humidité %HR	Vitesse m/s
1	69.7	28	0.0	148	0.03	839	71.5	0.0
2	59.2	30	0.0	206	0.08	11.4	86.9	0.0
3	63.5	29	0.0	192	0.05	10.7	70.0	0.0
4	64.0	29	0.0	194	0.05	9.8	85.1	0.0
5	61.8	28	0.0	160	0.00	9.6	65.8	0.0
6	46.8	25	0.0	35	0.04	10.3	91.1	0.0
7	59.5	27	0.0	30	0.00	12.7	94.5	0.0
8	60.0	27	0.0	34	0.00	11.4	80.4	0.0
9	56.0	28	0.0	57	0.06	15.5	92.8	0.0
10	59.4	28	0.0	74	0.00	11.3	89.0	0.0
11	64.6	33	0.0	162	0.08	16.0	95.0	0.0
12	61.5	30	0.0	44	0.00	14.8	69.6	0.0
13	69.1	25	0.0	166	0.06	18.6	92.4	0.0
14	67.9	26	0.0	144	0.00	14.6	67.6	0.0



Commentaires du chargé de mesure :

« Les taux des composants principaux sont similaires à ceux des deux années précédentes. Les taux en méthane très riches ne signifient pas à eux seuls une forte production de biogaz, car la pression en sortie des événements est proche de zéro. Les taux d'H₂S sont en baisse depuis 2019. »

2.6 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG a confié pour l'année 2021 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société A2E Environnement, en y incluant l'analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma sur les piézomètres, afin de se conformer à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juin 2016.

Le suivi environnemental 2021 est joint à l'annexe 2 du rapport

Les résultats des analyses menées sur les perméats, les eaux pluviales, les lixiviats et les eaux souterraines sont détaillés dans le suivi environnemental.

2.6.1 Contexte réglementaire

La surveillance des eaux souterraines est régie par l'article 24 de l'AM du 15 février 2016, complété par l'article 9.2.4 de l'AP du 28 novembre 2008, autorisant l'exploitation du site :

« L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines respectant à minima les dispositions ci-après :

- le prélèvement d'échantillons doit être effectué conformément à la norme « Prélèvement d'échantillons-Eaux souterraines, ISO 5667, partie 11, 1993 », et de manière plus détaillée conformément au document AFNOR FDX 31-615 de décembre 2000
- le niveau des eaux souterraines doit être mesuré lors de chaque campagne de prélèvement. Cette mesure devant permettre de déterminer le sens d'écoulement des eaux souterraines, elle doit se faire sur des points nivelés.
- les paramètres à analyser ainsi que la fréquence d'analyse de la composition des eaux souterraines sont indiqués dans le tableau ci-après :






Type d'analyse	Paramètre analysé	Fréquence d'analyse
Simplifiée	pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT	une analyse de référence avant la mise en exploitation, puis une analyse semestrielle.
Complète	<p><u>pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT</u></p> <p><u>Analyses physico-chimiques :</u> NO_2^-, NO_3^-, NH_4^+, Cl^-, SO_4^{2-}, PO_4^{3-}, K^+, Na^+, Ca^{2+}, Mg^{2+}, Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, As DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX</p> <p><u>analyse biologique : DBO5</u></p> <p><u>analyses bactériologiques :</u></p>	une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse en période de basses et hautes eaux tous les 6 mois.






	<i>coliformes fécaux, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques streptocoques fécaux, salmonelles (présence)</i> <i>autre paramètre : hauteur d'eau</i>	
--	--	--

- *pour chaque puit situé en aval hydraulique, les résultats d'analyse doivent être consignés dans des tableaux de contrôle comportant les éléments nécessaires à leur évaluation (niveau d'eau, paramètres suivis, analyses de référence,...) »*

L'arrêté ministériel du 15 février 2016 ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser à minima tous les 5 ans « *une analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma afin de contrôler le bruit de fond radiologique des radionucléides présents dans les eaux souterraines. Cette analyse est réalisée soit par un laboratoire agréé par l'autorité de sûreté nucléaire, soit par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé auprès du ministère chargé de l'environnement. Ce laboratoire est indépendant de l'exploitant* »

2.6.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial	A	
Bassin des lixiviats	B	
Canal de prélèvement	C	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	

Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	
Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	



Localisation des ouvrages

2.6.3 Résultats des analyses menées en 2021

Pour l'analyse des prélèvements effectués sur l'ISDND de Ginasservis, notre prestataire s'est appuyé sur le laboratoire Eurofins environnement.

2.6.3.1 *Eaux résiduaires*

Les eaux résiduaires du site pouvant faire l'objet d'un rejet dans le milieu naturel se divisent en deux catégories :

- Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon. Ces eaux ne sont théoriquement pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation.

Commentaires : En 2021, aucune analyse sur les eaux résiduaires n'a pu être menée en raison des travaux d'extension du bassin, passant d'une capacité de 1700 m³ à 8800 m³.

- Les eaux épurées ou « perméats » issues du traitement des lixiviats par une Unité d'Osмосe Inverse (UOI). Avant traitement, les lixiviats transitent par un bassin de stockage de 2000 m³.

Commentaires : Le traitement des lixiviats a été effectué en fonctionnement dégradé pendant l'année 2021 du fait de la phase de travaux et des problématiques rencontrées par notre prestataire. Si le lixiviat a bien pu être traité normalement, le perméat n'a pas subi d'analyse.

2.6.3.2 *Lixiviats*

Conformément à l'arrêté ministériel, le SIVED NG est passé à une analyse trimestrielle du lixiviat. Néanmoins seul le lixiviat du premier trimestre a été analysé. Pendant la période des travaux, le lixiviat n'a pas été analysé. Les résultats des analyses menées le 9 mars 2021 sont caractéristiques d'un lixiviat plutôt âgé très peu biodégradable avec une DCO assez élevée et une présence récurrente de matière en suspension

2.6.3.3 *Eaux souterraines*

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ₁, PZ₂ et PZ₃, en 2002,
- PZ₄ et PZ₅ en 2013
- PZ₆ et PZ₇ en 2016

2.6.3.3.1 Dates des campagnes

Les campagnes d'analyses menées en 2021 l'ont été aux dates suivantes :

- 9 mars : analyse complète
- 7 juin : analyse simplifiée
- 6 septembre : analyse simplifiée
- 7 décembre : analyse complète

A noter que lors de ses campagnes, le prestataire a déclaré le Pz 7 obstrué à environ 1,2m à partir de la tête de l'ouvrage, justifiant l'impossibilité d'effectuer un échantillonnage.

Suite au passage caméra par une entreprise spécialisée le 6 janvier 2022 dudit piézomètre et de ceux à proximité, il fut mis en évidence qu'aucun obstacle n'était présent ce jour-là.

2.6.3.3.2 Résultats des analyses

Pour l'année 2021, on note :

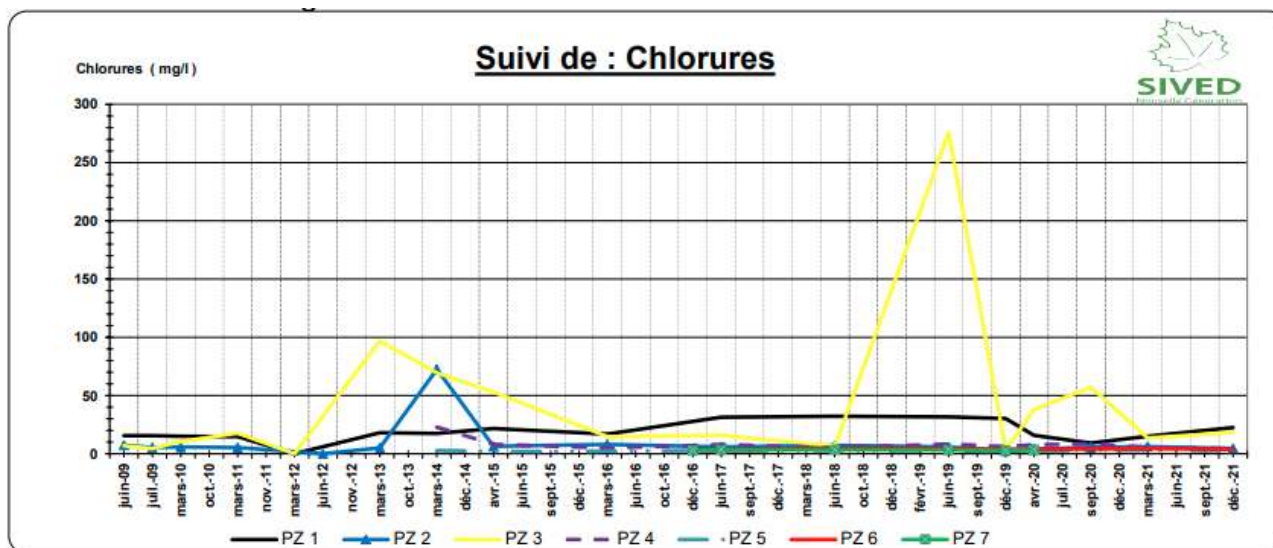
- Conductivité (en uS/cm)

Conductivité	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6	Pz7
9 mars	696	555	554	147	411	402	Obstrué
7 juin	672	526	Chantier	487	431	369	Obstrué
6 septembre	86	380	375	68	242	58	Obstrué
7 décembre	636	520	730	437	480	476	Obstrué

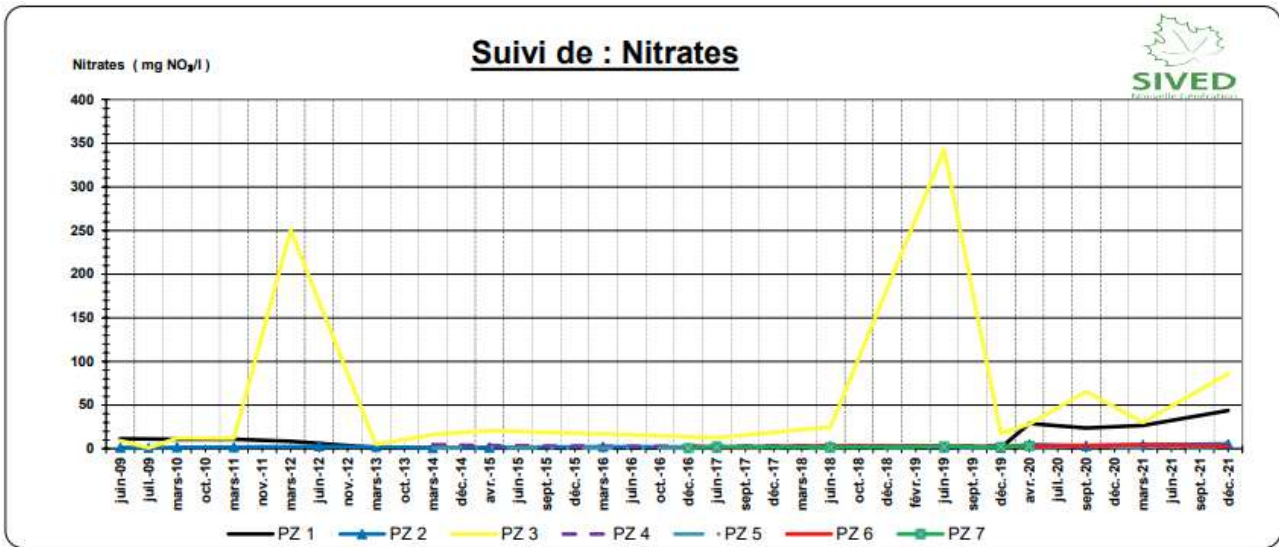
- Ph

Ph	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6	Pz7
9 mars	7,2	7,4	7,9	8	8,2	8,3	Obstrué
7 juin	6,8	7,8	Chantier	8,2	7,9	8,4	Obstrué
6 septembre	8,3	8,5	9,6	8,5	8,5	8,6	Obstrué
7 décembre	8	8,2	8	8,1	8,1	8,1	Obstrué

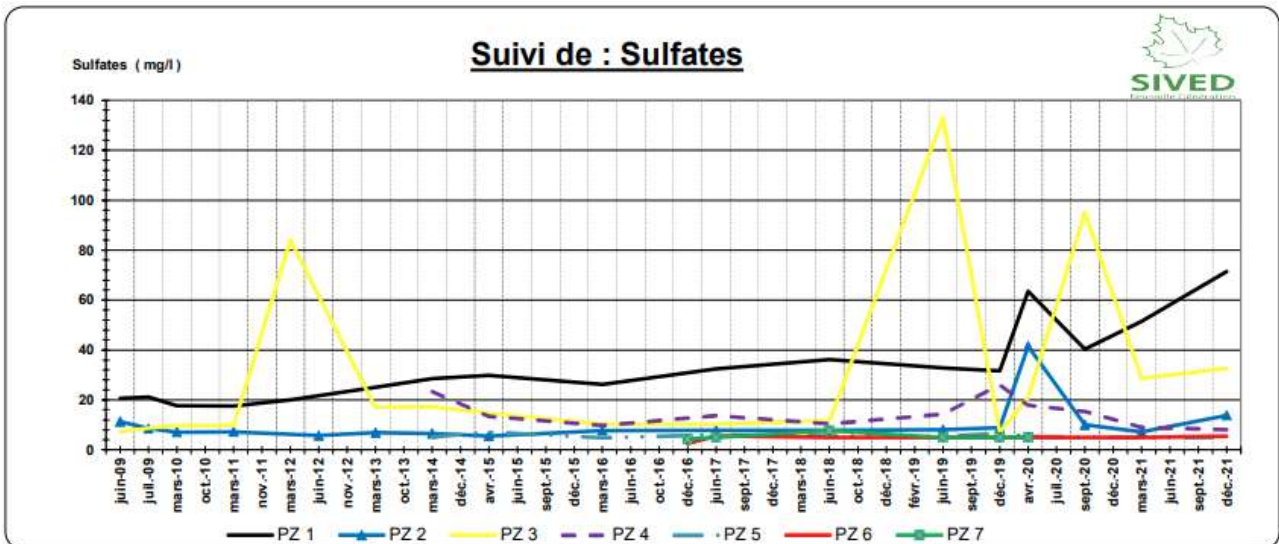
- Une baisse significative des chlorures sur le Pz3, des traces sur le Pz1



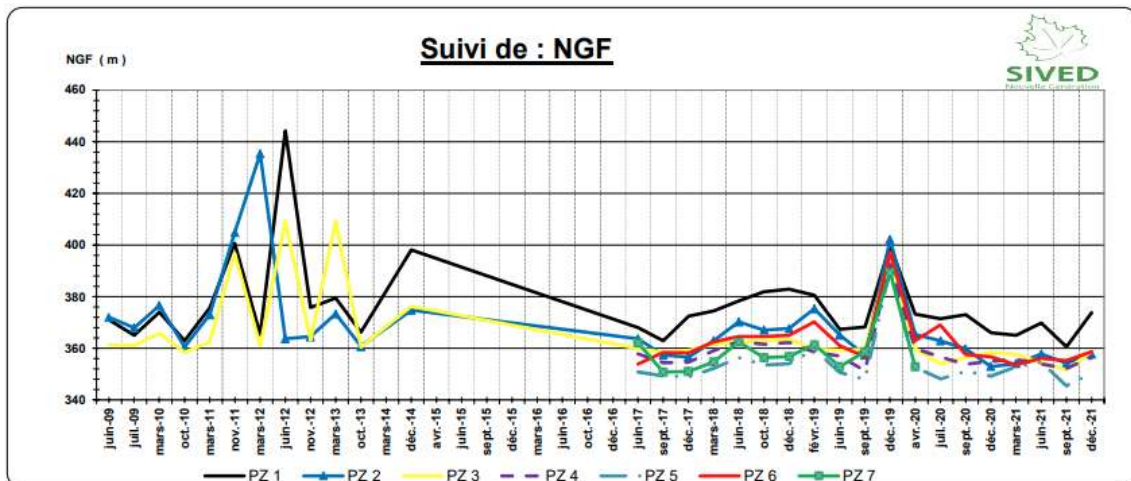
- Des nitrates sur les Pz1 et Pz3



- Une augmentation des sulfates sur le Pz1 et quelques traces sur le Pz3



- Les niveaux NGF permettent de constater une évolution liée aux précipitations avec quelques chevauchements d'altitude de quelques ouvrages sans lien avec l'activité du site



- L'analyse quinquennale de la **radioactivité** réalisée en 2020 sur les eaux souterraines avait mis en évidence une absence de contamination. Tous les paramètres étant inférieurs à la limite de détection des appareils d'analyses

2.6.3.3 Synthèse des piézomètres

Le prestataire note une amélioration globale de la qualité des eaux souterraines de l'ISDND de Ginasservis. Les PZ1 et PZ3 apparaissent en 2021, comme en 2020, comme les points les plus sensibles de ce suivi avec cependant une baisse significative de l'éventuelle influence de l'ISDND sur ces points.

2.6.4 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesure des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2021.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées (art. 9.2.7 de l'AP de 2008).

2.6.5 Prévention des envols

Suite à l'arrêt de l'exploitation du casier n°3 en novembre 2016 et à sa couverture provisoire en 2017 (environ 10 cm de matériaux), les envols ont fortement diminué. La présence d'un filet anti-envol entre le casier 1 et 2, combinée à la clôture du talus sud-est a drastiquement limité la présence d'envols en dehors de l'enceinte de l'ISDND. Les quelques envols sont toujours ramassés par l'agent technique du SIVED NG présent sur site.

2.7 Incidents et événements divers

Aucun incendie n'a eu lieu en 2021, de même qu'en 2020.

2.8 Management Environnement Qualité et Sécurité

2.8.1 Sécurité

Le SIVED NG sensibilise les intervenants extérieurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND par l'intermédiaire d'un plan de circulation matérialisant l'ensemble des installations. Il est positionné à droite du portail d'entrée (cf. image ci-dessous).

Il sera mis à jour courant 2022.



Panneau de circulation à droite du portail d'entrée

2.8.2 Environnement

Le SIVED NG met tout en œuvre pour assurer une préservation de l'environnement sur et autour de l'ISDND.

En 2021, le SIVED, NG a assuré l'entretien de la bande pare-feu.



Visualisation bande pare-feu de l'ISDND

3 TRAVAUX DE REHABILITATION DU CASIER 2-3 ET CREATION DU CASIER 4

Au cours de l'année 2021, des travaux d'envergure ont été menés par le SIVED NG sur l'ISDND de Ginasservis, accompagné en qualité de maître d'œuvre du bureau d'étude Ginger Burgeap. Ces travaux font suite aux opérations menées depuis le 23 novembre 2016 et la suspension d'activité de l'ISDND.

3.1 Procédures réglementaires menant à ces travaux

Historique de la procédure de réhabilitation du casier 2-3 :

- ❖ 1^{er} février 2018 : Réunion de lancement sur l'ISDND, en présence de la DREAL, de la mission du bureau d'étude en charge d'accompagner le SIVED NG dans la rédaction du dossier de cessation d'activité (DCA)
- ❖ 30 juillet 2018 : Dépôt de la première version du DCA en préfecture
- ❖ 2nd semestre 2018 : Instruction du dossier par les services de la DREAL
- ❖ 5 juin 2019 : Dépôt de la version corrigée du DCA incluant les remarques de la DREAL
- ❖ 2nd semestre 2019 : Nouvelles remarques nécessitant reprise de plan et ajustement
- ❖ 4 décembre 2019 : Réunion avec la DREAL qui précise ses dernières attentes
- ❖ 21 avril 2020 : Dépôt de la version définitive par lien FTP à M. le Préfet
- ❖ 9 juillet 2020 : Courrier de la DREAL qui prend acte des principes techniques de réaménagement final présentés dans Le dossier et n'émet aucune objection à la mise en œuvre des travaux correspondants

Historique de la procédure visant à l'autorisation d'exploiter un casier n°4 :

- ❖ 8 janvier 2018 : Dépôt du DDAE en préfecture du Var
- ❖ 22 juin 2018 : Dépôt d'un addendum n°1 répondant aux remarques de la DREAL
- ❖ 12 mars 2019 : Dépôt de l'addendum n°2, version finale du DDAE
- ❖ 28 octobre 2019 : La Préfecture du Var publie un arrêté portant ouverture d'une enquête publique
- ❖ 20 novembre 2019 : Début de l'enquête publique
- ❖ 20 décembre 2019 : Fin de l'enquête publique
- ❖ 17 janvier 2020 : Le commissaire enquêteur rend ses conclusions et avis motivés
- ❖ 5 février 2020 : Le CHSCT du SIVED NG émet un avis favorable à l'unanimité
- ❖ 13 mars 2020 : La CSS émet un avis favorable sans réserve à l'unanimité pour la réalisation du projet
- ❖ 10 juin 2020 : CODERST en sous-préfecture de Brignoles
- ❖ 17 juillet 2020 : Publication de l'AP instituant des servitudes d'utilité publique relatives à l'ISDND de Ginasservis
- ❖ 20 juillet 2020 : Publication de l'AP autorisant le SIVED NG à exploiter l'ISDND de Ginasservis et à créer un site 2

3.2 Désignation des titulaires du marché de travaux

A l'issue de ces différentes étapes, le SIVED NG a lancé en juillet 2020 un appel d'offre pour :

- La remise en état du casier 2-3 : Couverture des déchets, étanchéification, réseau de collecte des biogaz raccordé à une torchère
- La création de l'alvéole 1 du casier 4 d'une capacité d'accueil de 86 850 tonnes
- L'augmentation de la capacité de rétention du bassin des eaux de ruissèlement interne et du bassin des lixiviats, avec une dalle béton pour accueillir une unité de traitement des lixiviats
- La réalisation de voiries et réseaux divers

3.2.1 Coordonnateur de sécurité et de protection de la Santé (CSPS)



ZAC des Bousquets
126 rue de l'évolution
83390 CUERS
Tél : 04 94 08 38 06

3.2.2 Titulaires des lots du marché de travaux

- ✓ Lot 1 : Terrassements – Voiries et réseaux divers – Travaux annexes

Titulaires : L'entreprise BUESA en tant que mandataire d'un groupement constitué de BUESA – EJI EUROVIA et PRODEVAL



BUESA SAS
6 Rue René Gomez - CS 20684
34535 BEZIERS Cedex
Tel : 04.67.30.99.99
Fax : 04.67.30.99.98

- ✓ Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et réseau lixiviats

Titulaires : L'entreprise BUESA en tant que mandataire d'un groupement constitué de BUESA et PRODEVAL

1. Travaux d'étanchéité

BUESA SAS Agence Environnement – Etanchéité (Mandataire)

ZI de l'Aspre – 2 avenue de l'Aspre
30 150 ROQUEMAURE
Tél : 04 66 75 68 10 – Fax : 04 66 75 39 65
Mail : roquemaure@buesa.com



2. Travaux sur les drains PEHD

PRODEVAL

7 rue Anne-Marie Staub
Parc du 45ème Parallèle – Rovaltain
26 300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE
Tél : 04 74 40 37 37
Mail : prodeval@prodeval.eu



- ✓ Lot 3 : Gestion Biogaz et fourniture torchère

Titulaires : Groupement conjoint entre l'entreprise GEOBIO SAS et l'entreprise GRS VALTECH SAS



112, chemin de Mure – ZAC du Dauphiné
F- 69 780 St Pierre de Chandieu
Tél. : +33 4 72 48 50 50
Fax : +33 4 72 48 50 51

3.2.3 Contrôleurs extérieurs

- ✓ Lot 1 : Contrôles extérieurs perméabilité



38 Avenue de la République
21200 BEAUNE
Tél : 06 79 61 18 16

- ✓ Lot 2 : Contrôles extérieurs des géosynthétiques



38 Avenue de la République
21200 BEAUNE
Tél : 06 79 61 18 16

- ✓ Lot 3 : Contrôles extérieurs topographiques



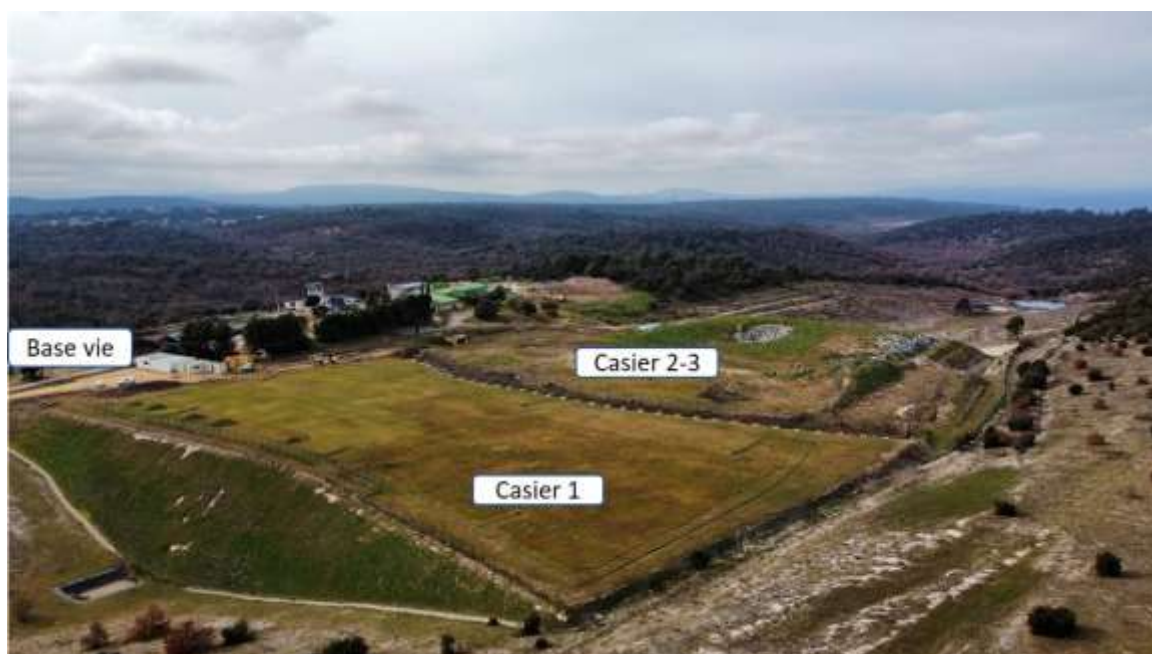
37 Avenue Commandant CORLU
26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE
Tél : 06 31 57 89 82

3.3 Réunion de lancement des travaux

La réunion de lancement des travaux, à laquelle furent invités des représentants du SIVED NG, de la CCPV, de la DREAL du Var, l'AMO, le MOe, le CSPS, les contrôleurs extérieurs et les titulaires du marché de travaux, s'est tenue le jeudi 7 janvier 2021 en mairie de Ginasservis. Puis, une visite du site a été proposée à tous les participants, marquant ainsi le coup d'envoi effectif des travaux.

Afin de mesurer l'évolution du chantier, une prise de vue au drone a été effectuée avant le début des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier n°4.

La première image, prise côté Est, permet de voir l'emplacement de la base vie pour les ouvriers. Le casier 1 a bénéficié de travaux de réhabilitation en 2016 et le casier 2-3 tend vers cet objectif.



Vue depuis l'Est de l'ISDND

La seconde image, prise côté Nord-Ouest, met en évidence la position de la future alvéole 1 du casier n°4 d'une capacité maximale de 86 850 tonnes. Nous pouvons aussi observer l'actuel bassin des lixiviats qui passera d'une capacité de 2000 m³ à 4350 m³ et le bassin pluvial, évoluant d'une capacité de 1700 m³ à 8800 m³.



Vue depuis le Nord-Ouest de l'ISDND

3.4 Travaux réalisés en 2021

3.4.1 Réhabilitation du casier 2-3

- Janvier – Avril 2021 : Remodelage des déchets en vue de la couverture finale



- Avril – Juin 2021 : Retard du chantier suite à la découverte de traces d'amiantes, conduisant à la désignation d'un bureau d'études spécialisé et à la mise en place d'un protocole SS4 pour l'ensemble des intervenants du chantier. Ci-dessous, le sas d'entrée des engins de chantier dans la zone impactée et au second plan celui pour le personnel.



- Juillet-Août 2021 : Mise en place du géocomposite de drainage des biogaz sur le dôme et sur les talus suivis d'une couche d'argile de 50 cm d'épaisseur avec une perméabilité de 1.10^{-7} m/s.



- Septembre 2021 : Par-dessus la couche d'argile, pose successive d'une géomembrane texturée sur les talus, un géocomposite de drainage des eaux pluviales sur le dôme et les talus et un géocomposite d'accroche terre sur les talus. Puis mise en place d'une couche de terre en vue de la végétalisation du casier 2-3.



- Novembre 2021 : Finalisation des travaux de réhabilitation du casier 2-3 avec mise en place du réseau de captage des biogaz, relié au casier n°1 et acheminé à la torchère en aval de l'ISDND. Ensemencement et végétalisation du casier 2-3.



3.4.2 Création de l'alvéole 1 du casier n°4

- Janvier-Avril 2021 : Création du fond de forme sur des anciens déchets et début d'aménagement de la barrière de sécurité passive constituée d'une couche d'argile d'1 mètre d'épaisseur et d'une perméabilité de 1.10^{-9} m/s



- Mai 2021 : A l'issue de la dépose de la couche d'argile, mise en place du géosynthétique en fond d'alvéole et sur les talus puis mise en place de la géomembrane Pehd de 2mm assurant la barrière de sécurité active. Présence d'un réseau de drains permettant le drainage du lixiviat vers le point de pompage de l'alvéole 1



- Juin 2021 : Poursuite de l'étanchéification de l'alvéole avec géotextile de 1200g/m² en fond d'alvéole (en blanc sur la photo ci-dessous) et géocomposite de drainage traité anti UV sur les talus (en vert).



- Juillet 2021 : Dépose de la couche de matériaux drainants



- Août-Octobre 2021 : Finalisation de l'alvéole 1 du casier 4 avec réalisation d'une alvéole sans déchets afin de limiter le volume de lixiviat produit. Les eaux récupérées seront pompées et rejetées vers le bassin des eaux de ruissellement interne. Au second plan, le quai de déchargement.



3.4.3 Aménagement des bassins et de la plateforme de traitement des biogaz et des lixiviats

- Janvier-Avril 2021 : Priorité donnée au bassin de rétention des eaux de ruissellement interne (ERI) avec opération de fond de forme portant sa capacité à 8800 m³ et mise en place de la barrière de sécurité passive constituée d'une couche d'argile de 50 cm d'épaisseur et d'une perméabilité de 1.10⁻⁹ m/s.



- Mai-Juin 2021 : Poursuite de l'étanchéification du bassin des ERI avec mise en œuvre de la barrière de sécurité active (géomembrane) en fond et flancs du bassin des ERI. Suite au traitement des lixiviats, début des travaux du second bassin portant sa capacité à 4350 m3 avec la pose de l'argile. Création d'une plateforme à droite du bassin des lixiviats.

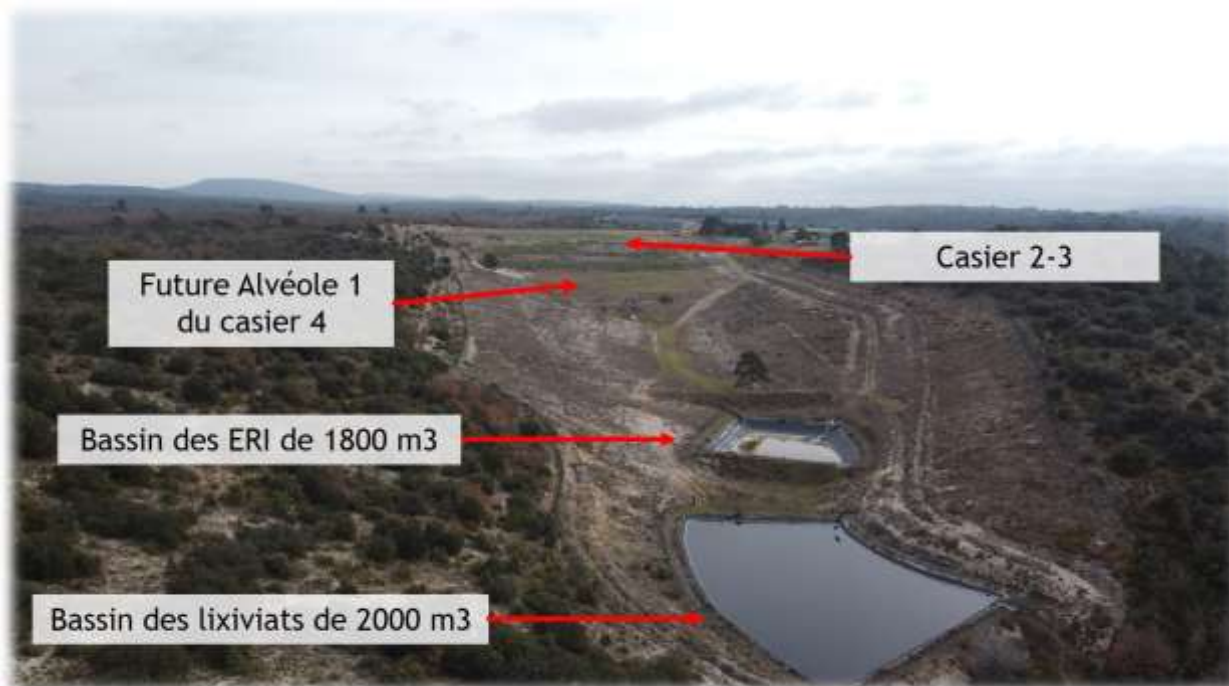


- Juillet-Octobre 2021 : Pose de la barrière de sécurité active du bassin des lixiviats et aménagement à sa droite d'une plateforme



- Septembre-Décembre 2021 : Finalisation de la plateforme avec torchère de brûlage des biogaz (clôturée) et des bassins clôturés et équipés des moyens de sauvetage.

3.5 Prises de vues avant et après le chantier



L'ISDND de Ginasservis le 4 février 2021



L'ISDND de Ginasservis le 30 septembre 2021

3.6 Dépenses engagées dans les opérations de travaux

Le SIVED NG a engagé les dépenses suivantes dans le cadre des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier 4 de l'ISDND de Ginasservis :

	Opérations de travaux			Total TTC
	Réhabilitation casier 2-3	Création du casier 4	Révision prix	
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	6 840,00 €			6 840,00 €
Maitrise d'Œuvre	108 444,00 €			108 444,00 €
Assistance à maitrise d'Œuvre pour l'amiante	7 116,00 €			7 116,00 €
Lot 1 : Terrassement, VRD, et travaux annexes	2 120 660,76 €	1 501 876,96 €	60 983,18 €	3 683 520,90 €
Lot 2 : Etanchéité par géosynthétique et réseau lixivié	565 766,82 €	413 250,91 €	74 777,49 €	1 053 795,22 €
Lot 3 : Gestion biogaz et fourniture torchère	291 148,80 €		29 114,88 €	320 263,68 €
Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé	8 064,00 €			8 064,00 €
Prestations topographiques	23 832,00 €			23 832,00 €
Contrôles extérieurs perméabilité et géosynthétique	42 792,00 €			42 792,00 €
	Total TTC			5 254 667,80 €

Pour rappel, le SIVED NG a obtenu une subvention de 595 885,68 € pour les opérations de travaux concernant la réhabilitation du casier 2-3 de l'ISDND de Ginasservis.

3.7 Echanges avec les services de l'Etat

En commission de suivi des sites du 28 octobre 2021, en sous-préfecture de Brignoles, le SIVED NG a présenté le rapport annuel de l'année 2020 de l'ISDND de Ginasservis ainsi que l'évolution des travaux.

Le compte rendu de la CSS du 28 octobre 2021 est joint à l'annexe 3 du rapport.

Puis, le 29 décembre 2021, le SIVED NG a fait une demande de modification de l'arrêté d'autorisation du 20 juillet 2020 visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la Communauté de Communes Provence Verdon.

Annexes

- 1) Plan de recollement final du 1^{er} décembre 2021
- 2) Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2021
- 3) Compte rendu de la CSS du 28 octobre 2021

Plan de recollement final du 1^{er} décembre 2021

Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2021

Compte rendu de la CSS du 28 octobre 2021